



Conseil Communal
· CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 4 octobre 2021 sous la présidence de
Monsieur Roland Promm.

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 21 juin 2021
5. Nominations statutaires
6. Préavis municipal N° 1/2021 relatif au taux d'imposition 2022
7. Préavis municipal no 2/2021 relatif aux nouvelles places de parc au parking de la Gare
8. Préavis municipal no 3/2021 relatif à l'installation d'un dégrilleur à la STAP de La Raisse
9. Préavis municipal no 4/2021 relatif aux indemnités des membres de la Municipalité
10. Préavis municipal no 5/2021 relatif à l'autorisation de statuer et d'aliéner
11. Préavis municipal no 6/2021 relatif à l'autorisation de plaider
12. Communications de la Municipalité :
13. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Roland Promm, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, la Municipalité, la boursière, le secrétaire municipal, la presse et le public qui sont présents ce soir.

Avant de passer à l'appel, le Président rappelle les règles de OFSP et la façon de prendre la parole en s'identifiant clairement. Il précise que la séance est enregistrée, comme par le passé et pour des raisons pratiques.



Conseil Communal
CONCISE

1. Appel

Président : 1
Présents : 33
Excusés : 1 (Monsieur Stéphane Paris)
Non excusé : 0

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Assermentations

Le Président appelle Messieurs Eric Bedelek, David Matthey-Henri et Vitor Pinhal, qui n'étaient pas présents à la séance d'assermentation du 27 mai 2021, et lit le serment. Tour à tour, Messieurs Eric Bedelek, David Matthey-Henri et Vitor Pinhal lèvent la main droite et promettent de respecter ce serment. Le Président les déclare assermentés et l'assemblée les applaudit.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour proposé.

Il propose de voter l'acceptation de l'ordre du jour.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

4. Approbation du Procès-verbal du 21 juin 2021

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le PV tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

5. Nominations statutaires

-Suppléance à la Commission de gestion

3 candidats se sont proposés spontanément, par courrier.
Il s'agit de Messieurs Matthieu Demierre, Thierry Humblet et Dimitri Cand, qui maintiennent leur candidature.

Le Président propose de voter.

Résultat du vote pour Monsieur Matthieu Demierre : 7
Résultat du vote pour Monsieur Thierry Humblet : 6
Résultat du vote pour Monsieur Dimitri Cand : 20

Monsieur Dimitri Cand, avec la majorité des votes, est nommé Suppléant à la Commission de gestion.

-2^{ème} Vice-Président

Il y a 2 propositions, notamment Messieurs Daniel Alessandro et Eric Bedelek.

Monsieur Daniel Alessandro préfère se retirer, puisqu'ils sont 2 candidats.

Monsieur Eric Bedelek est nommé tacitement.

-Poste de Secrétaire-suppléant

Il n'y a aucune proposition. Une éventuelle nomination est programmée pour la prochaine séance.

-Commission de recours aux impôts

Suite à la question qui avait été posée lors de la séance d'assermentation du 27 mai 2021, le Président rappelle que cette commission consiste à saisir les recours contre toute décision prise en matière d'impôts et taxes spéciales. La commission de recours convoque le recourant et ordonne toute réserve d'instruction qu'elle juge nécessaire.

Monsieur Vitor Pinhal est la seule personne qui s'est proposée pour ce poste, par courrier. Il est toujours candidat et il est nommé tacitement.



Conseil Communal
CONCISE

2 personnes supplémentaires sont toujours nécessaires pour compléter la *Commission de recours aux impôts*. Le Président évoque le peu de travail que cette commission demande. Aucune nouvelle candidature se présente pour l'instant.

Pour les 3 postes vacants, le Président recherchera des personnes parmi les conseillers et les contactera avant la prochaine séance CC, du 13 décembre prochain.

6. Préavis municipal N° 1/2021 relatif au taux d'imposition 2022

Le Président, Monsieur Roland Promm, donne la parole au rapporteur de la Commission des Finances, Monsieur Eloi Du Pasquier, qui, sans conviction, recommande d'accepter le préavis présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 32 Non : 1 Abstention : 0

7. Préavis municipal N° 2/2021 relatif aux nouvelles places de parc au parking de la Gare

Le Président, Monsieur Roland Promm, donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, par la voix de Monsieur Eric Bedelec, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président appelle ensuite la Commission des Finances et son rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, qui recommande d'approuver le préavis présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La question est posée si actuellement ces places se louent aussi et quel est le tarif actuel par rapport au tarif futur.

Monsieur Georges-André Banderet répond qu'actuellement, il n'y a pas de location dans le village et que les futurs tarifs mensuels seraient de
CHF 50,- pour une voiture ou une caravane
CHF 60,- pour une camionnette ou une grande caravane
et CHF 40,- pour une remorque.

La prochaine question porte sur la base de ces tarifs. Est-ce qu'ils sont comparables à d'autres communes ?



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Georges-André Banderet répond qu'ils sont largement comparables. Il ne veut pas se mettre au même niveau qu'une grande ville mais assure que nos tarifs sont en dessous des tarifs de Grandson.

On se demande si une unification des tarifs ne serait pas plus simple au niveau administratif et rapporterait peut-être plus.

Monsieur Georges-André Banderet répond qu'il s'est longtemps posé la même question mais que finalement c'est plus logique de différencier les tarifs quant à l'utilisation des objets garés.

Une remarque se formule, par la voix de Monsieur Michael Hottinger, concernant le goudron prévu pour cette place de parc. Serait-il possible d'envisager l'utilisation d'autres types de revêtement, plus écologiques, notamment pour le drainage des eaux de pluie ?

Monsieur Georges-André Banderet répond que l'utilisation de pavés avec de l'herbe au milieu, avait été déconseillée par l'entreprise de marquage, MAF. La peinture ne tiendrait pas assez longtemps et devrait être refaite environ tous les deux ans. Ceci comprend des kilos de peinture.

Comme le terrain est légèrement en pente, l'eau est automatiquement récoltée au milieu par une grille unique.

Apparemment, les places louées au restaurateur ne se situeraient pas là ?

Monsieur Georges-André Banderet explique que les places du restaurateur sont incluses ; elles sont en plus et le bail est prévu depuis le 1^{er} janvier 2022.

Normalement, il y a de l'espace pour 24 places (+ les 2 places pour le restaurant) ce qui porterait le projet à 26 places au total. Monsieur Banderet reste néanmoins prudent avec le nombre de places de parc définitif.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 30 Non : 3 Abstention : 0

8. Préavis municipal N° 3/2021 relatif à l'installation d'un dégrilleur à la STAP de La Raisse

Le Président, Monsieur Roland Promm, appelle le rapporteur de la Commission ad hoc, Monsieur Christophe Lesquereux, qui recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président donne ensuite la parole au rapporteur de la Commission des Finances, Monsieur Eloi Du Pasquier, qui recommande d'accepter le préavis.



Conseil Communal
CONCISE

Le Président ouvre la discussion.

Madame Isabelle Hottinger demande la parole et propose de faire un tout ménage qui rappelle aux habitants de ce que l'on peut mettre dans les toilettes et surtout de ce qu'il n'y faut pas mettre. Elle trouve incroyable que des gens doivent être employés pour ramasser des choses qui ne doivent pas s'y trouver. Ce tout ménage pourrait aussi être utilisé pour réexpliquer, en général, le tri des déchets. Elle constate notamment que même à la déchetterie les choses ne semblent pas très claires pour tout le monde.

Monsieur Samuel Dyens tient à éclaircir ce qui suit : un dégrilleur à la STEP, à part la STAP de La Raisse, est déjà installé.

La Raisse est en train de se développer, avec La Rochelle notamment et ça pose un « petit » problème. La Municipalité n'a pas formulé son avis explicitement mais est en discussion avec ceux qui utilisent la Rochelle afin de pouvoir limiter les déchets. Ces déchets peuvent être des gobelets, des cuillères, etc.

Par rapport à la conclusion de la Commission qui a étudié ce préavis, le dégrilleur va empêcher l'arrivée des déchets dans la STAP. Le but du dégrilleur est vraiment de protéger les pompes et d'empêcher les déchets, qui arrivent par le tuyau qui se vide dans cette STAP, de causer des dommages.

En installant ce dégrilleur, on va d'ailleurs économiser beaucoup d'heures de travail aux employés communaux qui passent presque tous les jours, à soulager les pompes.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, soutient la remarque et la proposition de Madame Isabelle Hottinger.

Monsieur David Fasola s'étonne que, depuis des années, le remplacement des pompes à La Raisse figure dans les comptes. Il aimerait qu'on lui rappelle le prix d'une nouvelle pompe.

La réponse est de CHF 6'124.

Monsieur Fasola demande l'espérance de vie d'une pompe puisqu'il a constaté que les 2 dernières années, il y a eu un changement de pompe. Il aimerait savoir si une vision pour les prochaines années existe.

La Municipalité avoue que la nouvelle équipe n'a pas encore assez de recul pour répondre à la question mais que les pompes ont une garantie.

Monsieur Dimitri Cand fait remarquer que l'offre pour le dégrilleur date de l'année passée. Il se demande si le prix va changer.

La réponse de Monsieur Samuel Dyens est non. Le prix va rester le même.

Monsieur Joël Jeanneret demande si le dégrilleur nécessite de l'entretien.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Samuel Dyens répond que, comme chaque année, ça fera partie du compte de fonctionnement de la STEP. Il avoue néanmoins ne pas encore avoir assez de recul.

Monsieur David Matthey-Henri demande l'âge du dégrilleur de la STEP et combien il a coûté.

Existe-t-il un comparatif ? Si on installe un dégrilleur qui tombe en panne dans 2 ans à cause d'une pompe, n'est-ce pas mieux de ne rien faire ?

Monsieur Samuel Dyens répond que la marque choisie pour la STAP est identique au dégrilleur de la STEP. Il n'y a pas d'offre comparative puisque l'employé de la voirie, Monsieur Bignens, estime que c'est la meilleure solution et qu'il est très content du dégrilleur qui fonctionne déjà depuis de nombreuses années. Au besoin, Monsieur Dyens pourrait donner l'âge de cette installation lors du prochain Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

Monsieur Samuel Dyens remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis et souligne que le but était d'économiser de l'argent pour la collectivité. Avec ceci, on aura une bonne gestion avec nos collègues de la voirie.

9. Préavis municipal N° 4/2021 relatif aux indemnités des membres de la Municipalité

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, Monsieur Vitor Pinhal, qui recommande de valider le préavis présenté amendé de l'art. 4.

Le Président appelle ensuite le rapporteur de la Commission des Finances, Monsieur Eloi Du Pasquier, qui recommande d'accepter le préavis présenté amendé de l'art. 4.

Le Président ouvre la discussion et suggère de commencer par la proposition d'amender le préavis par l'article 4, soit de maintenir la compétence municipale à CHF 20'000,- par cas, au maximum.

Monsieur Joël Jeanneret se demande s'il s'agit d'un oubli de ne pas avoir mentionné l'article 4 dans le préavis.

Monsieur Claude Jäggi, le Syndic, confirme.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter l'amendement (article 4).



Conseil Communal
CONCISE

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

Le Président ouvre la discussion sur le reste du préavis.

Monsieur David Fasola demande à quel moment de l'année le salaire des membres de la Municipalité est versé.

Monsieur Claude Jäggi répond que le versement se fait à la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le préavis présenté amendé de l'article 4.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

10. Préavis municipal N° 5/2021 relatif à l'autorisation de statuer et d'aliéner

Le Président passe la parole à la Commission ad hoc, par la voix de Madame Leena Fasola, qui propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

11. Préavis municipal N° 6/2021 relatif à l'autorisation de plaider

Le Président passe la parole à la Commission ad hoc, par la voix de Madame Isabelle Hottinger, qui propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : Abstention : 0

12. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, nous informe que ça fait maintenant 96 jours que la nouvelle équipe de la Municipalité a commencé. Normalement, le premier bilan se fait à 100 jours ... dit-il en rigolant.



Conseil Communal
CONCISE

Il remercie d'abord les employés à l'administration communale et à la voirie. Sans eux, la tâche serait vraiment plus difficile.

La nouvelle Municipalité tient dorénavant une séance tous les lundis de 17 :00 à 19 :00.

Il estime que l'équipe a trouvé toutes ses marques et il tient à la remercier. Surtout que les débuts de cette nouvelle législature n'étaient pas faciles.

Le premier jour, il y avait la visite du Conseil Fédéral (un peu décevante ...) ensuite, il fallait faire face aux inondations, la grêle, l'ouverture du collège qui malheureusement a souffert de la grêle aussi et nécessite encore pour CHF 50'000,- de réparations, et tous les tracas journaliers. Les Municipaux découvrent tous ces nouveaux dossiers et étaient pas mal surpris de l'ampleur du travail à faire.

Monsieur Claude Jäggi remercie tout le monde, les Conseillers et ses collègues. Il cède la parole à Monsieur David Romero.

Monsieur David Romero nous parle du nouveau collège, dans lequel beaucoup d'argent a été investi, même si une partie en revient à l'ASIGE (Association Intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement Scolaires de Grandson).

La qualité des matériaux, la luminosité et l'aménagement de l'endroit sont très appréciés par les enseignantes, enseignants et les élèves. Effectivement, 2 enseignants, sont venus renforcer le corps de l'enseignement.

L'ASIGE a commandé d'organiser et chiffrer une réfection de l'ancienne partie du collège. Evidemment, avec le nouveau bâtiment, si chic, les gens qui sont restés dans l'ancien collège sont un peu déçus puisqu'il y a pas mal de petits soucis, comme des fuites de lavabo et d'autres choses au niveau des sanitaires. Ces désagréments sont à régler assez rapidement et déjà cette semaine, une entrevue est prévue avec l'architecte pour chiffrer au mieux l'investissement à prévoir pour l'année prochaine. Des gros dossiers nous attendent donc.

Un petit carré est resté sans aménagement, vers la place de jeu. Avec sa collègue, Madame Birgit Knegtel, Monsieur Romero est en train d'étudier, à large échelle, des projets pour faire un espace convivial à cet endroit. Pas que pour les enfants mais aussi pour des familles.

Pour ceux qui l'auraient remarqué, dans le nouveau complexe, se trouve une cour intérieure où un arbre est prévu et l'ASIGE a proposé d'offrir un banc et une table pour cette cour. Proposition qui a été acceptée.

La parole vient à Monsieur Samuel Dyens.

1) Il nous rappelle que Concise a adhéré à l'AIERG (Association Intercommunale pour l'Épuration région Grandson) qui prévoit, pour 2026, de supprimer la STEP et de la remplacer par une STAP à Concise (plus conséquente que celle de La Raisse) pour envoyer nos eaux usées à la STEP d'Yverdon, qui vont les traiter y compris les micropolluants.

Puisque les prédécesseurs n'étaient pas assez présents dans ces associations intercommunales, Concise est maintenant au CODIR (Comité Directeur) avec 3 personnes. Le tronçon Concise, Corcelles, la STEP est à l'étude avec l'ingénieur, avec 3 projets à définir, cette semaine encore, pour pouvoir respecter les délais.



Conseil Communal
CONCISE

2) La deuxième communication est un peu plus « embêtante ».

L'autofinancement concernant la gestion des ordures et la déchetterie ne marche pas : sur les comptes 2020, ils manquent CHF 5'800,- et en 2021 le montant manquant est plus élevé.

Donc, la Municipalité a décidé, selon ses compétences, et d'après le règlement 2014, d'augmenter les taxes selon le maximum autorisé, à savoir :

de CHF 70,- à CHF 90,- pour un ménage de 1 personne

de CHF 130,- à CHF 170,- pour un ménage de 2 personnes

et de CHF 160,- à CHF 210,- pour un ménage de 3 personnes et plus.

Ce qui représente CHF 16'100,- pour 2021. L'entrée en vigueur est immédiate.

Pour revenir aux montants actuels, une étude poussée est menée sous la direction de Monsieur Samuel Dyens.

Un interlocuteur se demande si un comparatif des taxes avec les autres communes a été fait. Où est-ce que Concise se situe ?

Monsieur Samuel Dyens ne peut pas répondre.

Monsieur Dimitri Cand demande s'il est possible d'amender les personnes qui utilisent l'Eco point alors qu'ils sont motorisés ?

Monsieur Samuel Dyens dit que de toutes façons tous les déchets (Eco point, ordures ménagères, déchetterie) sont gérés et facturés par Champagne et redistribués à l'habitant.

Pour 2022, le budget est probablement tenu par Champagne.

Concernant la STAP 2026, Monsieur Thierry Humblet remarque que les frais sont très élevés et pose la question si des provisions et un financement sont prévus à ce jour.

Monsieur Claude Jäggi répond que c'est en cours.

Il ajoute que concernant la déchetterie à Champagne, la précédente Municipalité avait été placée devant le fait accompli.

La parole est à Madame Birgit Knechtel qui aimerait finir sur une note réjouissante :

Un tout ménage va être envoyé pour vous inviter à éclairer et égayer vos maisons pour la période de Noël et également pour les fenêtres de l'Avent en mettant l'accent sur les entreprises locales.

Monsieur Georges Banderet annonce un autre tout ménage expliquant que le plan de parcage avec la nouvelle signalisation et l'entrée en service du nouvel ASP (Agents de sécurité publique) de Grandson se feront au 1 novembre 2021. L'ASP est prévu pour 40 heures/année.

Encore un autre tout ménage sera envoyé concernant l'éclairage nocturne sous forme de questionnaire et à retourner complété à la Municipalité. Les questionnaires sont anonymes.



Conseil Communal
CONCISE

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

13. Propositions individuelles et divers

Le Président invite les Conseillers à prendre les documents suivants à la fin de la séance :

- Le règlement sur le Conseil Communal de Concise
- Explicatif sur le fonctionnement de la Municipalité et du Conseil Communal (fourni par Monsieur Joël Jeanneret)

et il demande aux Conseillers à communiquer leurs coordonnées.

Monsieur David Fasola, en collaboration avec la boursière, Madame Sandrine Aebischer, propose une formation d'environ 2 heures pour les nouveaux Conseillers. Les intéressés peuvent s'annoncer auprès de Monsieur Fasola.

Monsieur Eric Bedelek remercie la Municipalité pour la limitation de vitesse à 30 km/heure dans une grande partie du village. Dans sa rue, la sensation de sécurité a augmenté. Concernant la rue qui descend en direction du port, il y a un 30 km/heure marqué au sol et sur le panneau interdisant les non-résidents, il y a marqué 20 km/heure. Est-ce correct ?

Monsieur Banderet répond que la remarque est correcte. Le panneau de 20 km/heure n'est pas légal et va être changé.

Madame Leena Fasola aimerait les coordonnées des Conseillers.

Monsieur Roland Promm répond que la liste est en cours d'établissement.

Monsieur Roland Promm demande une précision quant à la date de la formation des nouveaux Conseillers.

Madame Sandrine Aebischer précise que cette formation sera organisée en novembre/décembre 2021.

Une remarque est faite par rapport à la vitesse des véhicules dans le haut du village et de la dangerosité pour les enfants.

Monsieur Banderet répond que déjà en 2013 le projet des 30 km/heure existait pour le bas du village et n'avait jamais été mis en place. Le haut village est le prochain projet. Monsieur Banderet précise aussi que le trottoir roulant est prioritaire pour le piéton mais que le piéton ne doit pas s'y attarder.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Thierry Humblet demande pourquoi il n'y a pas un passage piéton en sortant du passage sous voie. C'est une situation très dangereuse pour les enfants, est-ce que c'est légal ?

Monsieur Banderet répond que le passage piéton n'est plus nécessaire dans une zone 30 km/heure. Le piéton est prioritaire.

Les 2 passages piéton à la Grand-Rue ne seront pas réalisés, car pas légal.

Monsieur David Fasola rétorque que le piéton n'a pas la priorité absolue dans une zone à 30 km/heure.

Monsieur Eric Bedelec préfère des e-mails pour les convocations et préavis du Conseil Communal.

Monsieur le Président répond qu'effectivement des e-mails seront envoyés pour les prochaines correspondances.

Madame Réjane Favre se fait des soucis pour les personnes qui ne disposent pas de place parc et demande si on ne pourrait pas leur accorder un macaron. Elle regrette que les gens ne respectent pas le sens unique du Pavé.

Monsieur Banderet dit qu'ils comprendront vite en faisant connaissance de l'ASP. Des aménagements seront faits pour des places de parc et si cela ne fonctionne pas des macarons seront envisagés.

Monsieur Eric Bedelec aimerait une liste des acronymes.

Monsieur Samuel Dyens explique la longue liste des acronymes existants, une liste sera mise à disposition sur le site de la commune.

Le prochain Conseil aura lieu le 13 décembre 2021.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h39.

Le Président :

Roland Promm



La Secrétaire :

Marleen Colin